

## ART CHÂTEL-ST-DENIS/VEVEY

L'illustrateur châtelois Fabian Branas dispose, depuis deux mois environ, de son propre espace de création, à Vevey. Un atelier où il peut librement s'adonner à sa passion. Ses dessins, qui prennent tous types de forme, sont déclinables sur différents supports. Rencontre.

«J'aime glisser des messages dans mes dessins, que ce soit un questionnement sur l'être humain, un petit clin d'œil, une référence humoristique ou un élément qui dénonce. En tout cas, j'aime bien quand il amène le spectateur

sur des feuilles. Mais cela m'arrive très souvent de faire d'abord un croquis sur ma tablette. Et quoi qu'il se passe, je me balade toujours avec un carnet sur moi, dans lequel je note et je griffonne toutes les idées qui me trottent dans la tête.»



Dans son atelier, à Vevey, l'illustrateur châtelois Fabian Branas laisse ses crayons parler à sa place. Un moyen d'expression, le dessin, dont il a fait son métier. CM

## Des illustrations ne connaissant aucune limite

à réfléchir, à tenter de lire entre les lignes.» Fabian Branas, de Châtel-St-Denis, est un artiste indépendant. Il y a deux mois environ, l'illustrateur et photographe s'installait dans son nouvel atelier, à Vevey.

Depuis, le jeune homme de 29 ans est aux anges. Si cela faisait déjà trois ans qu'il se consacrait pleinement à son activité artistique, c'est la première fois qu'il dispose de son propre espace de création. «Avant, je dessinais chez moi, à Châtel-St-Denis, sur la terrasse, au salon ou dans ma chambre», retrace-t-il.

## Possibilités infinies

L'illustrateur, prenant plaisir à jouer avec le regard du spectateur et à dissimuler des «pépites» dans ses œuvres, ne se limite pas à une méthode ou à une technique particulière pour les élaborer. «J'aime le contact du papier, c'est pourquoi mes réalisations finales sont souvent des dessins, au stylo ou au crayon,

Bien qu'il indique «adorer la couleur», ses créations sont la plupart du temps en noir et blanc, ce qui lui permet de faire ressortir les différentes textures grâce aux contrastes. «C'est une approche différente», commente-t-il.

Celui qui a récemment collaboré avec le Festival international du film de Fribourg et avec le Comptoir de la Veveyse se déclare ouvert à toutes les idées, même folles: «Je fonctionne au feeling, selon mes envies et celles du client. Si, par exemple, il a envie d'une fresque murale, pour moi, c'est fascinant! Passer d'un petit format à un mur entier, c'est génial. Je crée aussi des dessins pour différents supports, que ce soit des gourdes, des sacs, des toiles ou encore des vêtements.»

## Formation artistique

Fabian Branas indique avoir toujours aimé dessiner. Durant son enfance, un

certain talent pour cette activité lui était décelé. «Aux alentours de mes 20 ans, je me suis passablement réfugié dans le dessin, confie le Châtelois. C'est devenu mon moyen d'expression privilégié, qui me permettait de me canaliser et de partager mes idées d'une autre façon.» Il décide alors de s'engager dans cette voie et d'en faire son métier. Il s'inscrit à la Haute Ecole d'art et design (HEAD) à Genève dont il est sorti, il y a



trois ans, titulaire d'un bachelor en communication visuelle.

«L'année préparatoire que j'ai effectuée pour accéder à la HEAD m'a beaucoup plu, se souvient-il. C'est là que j'ai compris que certaines personnes réussissaient à vivre de leurs dessins. Je me suis dit: "Pourquoi pas moi?" J'ai eu envie d'essayer, et je l'ai fait.» Depuis, Fabian Branas vit de son art et commence à se faire connaître, principalement grâce à sa page Instagram, @fabianbranas.art. L'idée de prendre un pseudonyme, un alias, à l'instar de bon nombre d'artistes, lui a traversé l'esprit, mais il y a finalement renoncé. «Mes dessins me ressemblent trop, ils correspondent à mon identité et je les assume pleinement. C'est pourquoi je n'ai pas voulu me "cacher" derrière un pseudonyme. Je suis peut-être trop authentique pour cela, qui sait (rires)?»

Le Châtelois planche désormais sur plusieurs projets, dont un livre illustré représentant les aventures d'un surfeur. «Il est prêt, mais la communication reste à faire, tout comme les supports que j'aimerais créer en marge du livre: des pin's, des sacs et d'autres déclinaisons, toutes en éditions limitées.» Pour le reste, il se dit prêt à accueillir toute proposition: «Je suis quelqu'un qui prend les choses comme elles viennent. Si un particulier me commande une œuvre, il me décrit d'abord ce qu'il veut et me donne quelques mots clés. Je lui fournis ensuite plusieurs propositions et il choisit celle qui lui plaît le plus. J'aime conserver une part de liberté, mais je m'adapte volontiers aux différentes envies qui me sont soumises.»

Christian Marmy

## La rénovation de la piscine acceptée de justesse

## CONSEIL GÉNÉRAL CHÂTEL-ST-DENIS

Mercredi, les conseillers généraux de Châtel-St-Denis ont accepté, par 23 oui, 21 non et 2 abstentions, l'assainissement de la piscine. L'octroi d'une enveloppe de 350 000 francs, venant s'ajouter aux 100 000 francs votés en mars 2019, semblait pourtant mal parti.

L'exécutif de Châtel-St-Denis s'est livré à un véritable exercice de persuasion, mercredi soir, lors de la séance du Conseil général à l'Univers@lle. Il cherchait à convaincre les membres du législatif d'accepter une enveloppe de 350 000 francs destinée à l'étude de l'assainissement de la piscine communale. Le crédit a finalement été accepté sur le fil, par 23 oui, 21 non et 2 abstentions.

Le conseiller communal Steve Grumser, chargé des bâtiments, a présenté la demande en déclarant que la piscine risquait de devoir fermer à tout moment, étant donné que «les normes d'hygiène ont de la peine à être respectées». Seulement, ce crédit d'investissement vient s'ajouter à un premier montant de 100 000 fr., accepté par le législatif en mars 2019. Un fait qui n'a pas plu aux conseillers généraux, qui ont déploré le manque de clarté du nouveau message.

## Contestations

Le groupe PLR, par l'intermédiaire de Roland Colliard, a reproché à l'exécutif de présenter un texte «à 95% identique»

quinze mois plus tard, alors que la somme totale, au final, est plus de quatre fois plus grande. Il a milité pour l'acquisition rapide d'un terrain et la construction d'une nouvelle piscine.

C'est ensuite le groupe UDC-PAI, représenté par Hubert Demierre, qui a estimé que les besoins actuels n'étaient pas couverts par la piscine, que son emplacement n'était pas idéal et que son coût de rénovation ne semblait pas justifié. «Si nous en construisions une nouvelle, nous pourrions toucher des subventions jusqu'à un tiers du coût total de la part du canton», a-t-il esquissé.

Le PDC, par l'entremise d'Alexandre Huwiler, a quant à lui proposé d'accepter le crédit, mais a vivement conseillé à l'exécutif de se mettre en quête d'un nouveau terrain. Puis le député châtelois Roland Mesot (UDC-PAI), à titre individuel, a jugé le texte du nouveau message «un peu léger». D'après lui, un coût partiel de rénovation aurait dû être communiqué au législatif. Il a demandé aux conseillers communaux de «mettre les ressources là où les membres du Conseil général de-

mandent de les mettre», car le travail n'a, selon lui, pas été fait depuis 2018.

Enfin, Anne-Lise Chaperon (UDC-PAI), de manière personnelle, a demandé s'il serait envisageable que l'Association des communes de la Veveyse (ACV) devienne propriétaire de la piscine. «La majorité de ses utilisateurs sont les élèves du Cycle d'orientation et proviennent de tout le district. Cela me semble donc logique que Châtel-St-Denis ne couvre pas tous les frais de rénovation. Si l'ACV s'en chargeait, les coûts seraient divisés entre les communes selon la clé de répartition habituelle.»

## L'exécutif à la barre

A la suite de ces interventions, le crédit semblait voué à essuyer un refus. Plusieurs membres du Conseil communal se sont alors succédé pour tenter, avec succès, de renverser la situation. Le syndic de Châtel-St-Denis Damien Colliard a d'abord indiqué que la volonté de l'exécutif était d'entretenir les infrastructures existantes et de préserver le patrimoine bâti. Il a répondu à Anne-Lise Chaperon que les autorités souhaitaient l'exact opposé de sa proposition: que l'ACV se charge d'ériger une nouvelle piscine, pour le district, tandis que Châtel-St-Denis s'occupe de celle en question.

Steve Grumser a ensuite déclaré que la recherche et l'acquisition d'un nouveau terrain, ainsi que la construction

d'une nouvelle piscine, représentaient des années de travail, ce qui risquait de priver, durant toute cette période, tous les utilisateurs de la piscine d'un endroit où nager.

Jérôme Allaman a parachevé la plaidoirie. «Nous parlons d'un site scolaire qui a subi des transformations importantes. Des chantiers conséquents ont

été articulés autour de cette piscine, et maintenant, on voudrait la laisser tomber? Cette décision étonnante constituerait une rupture abrupte de la ligne qui a été tenue jusqu'à aujourd'hui avec toutes les communes du district.» Toutes ces interventions ont eu l'effet escompté, puisque le crédit a été accepté de justesse.

Christian Marmy

## Autres points à l'ordre du jour

Le législatif de Châtel-St-Denis a accepté à l'unanimité un crédit de 400 000 francs pour la réorganisation, professionnelle, des archives communales. Situées au sous-sol de l'administration, les archives sont dans un tel état, à l'heure actuelle, qu'«un aigle n'y retrouverait pas ses aiglons», d'après Elena Pilloud, qui intervenait au nom du groupe UO-PS. C'est la société fribourgeoise Passeur d'archives qui aura pour tâche d'inventorier les archives communales jusqu'en 2023, afin que Châtel-St-Denis respecte la Loi sur l'archivage et pour préparer le déménagement de son administration. Par ailleurs, les conseillers généraux ont approuvé les cinq points restants: un crédit de 65 000 fr. pour la mise en zone 30 km/h des routes de Champ Thomas, de Montimbert et des Pléiades; un montant de 50 000 fr. pour l'étude d'un parking de 147 places à la route du lac Lussy, où le marché de bétail devrait, à terme, être déplacé; une somme de 210 000 fr. pour l'endiguement du surplus d'eau au lac Lussy; le nouveau règlement sur le droit de cité communal et le droit de cité d'honneur; enfin la révision des statuts du Réseau santé et social de la Veveyse (RSSV). L'intégration des deux homes du district au RSSV va donc devenir réalité, étant donné que Châtel-St-Denis était la dernière commune à devoir se positionner et que la révision a été acceptée par les neuf entités du district. CM

## BRÈVES

● **Fribourg PRÈS DE 7600 PERSONNES SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ.** Dans une question adressée, le 19 mai dernier, au Conseil d'Etat, le député Michel Chevalley (UDC - Tatroz) s'interrogeait sur la précarité dans le canton de Fribourg. «Selon le professeur François Chappuis, médecin aux Hôpitaux universitaires de Genève, plus de la moitié de ces personnes (qui font la queue, chaque semaine, pour manger, n.d.l.r.) n'ont pas d'assurance maladie. En outre, selon une enquête conduite in situ, 52% des personnes interrogées étaient des sans-papiers, 28,3% des résidents étrangers avec permis de séjour, 3,6% des Suisses, 4,5% des demandeurs d'asile. A moins de nier l'évidence ou de faire preuve d'une mauvaise foi crasse, nous savons pertinemment qu'une telle situation existe également chez nous, à Fribourg.» Le Gouvernement a répondu à ses interrogations, le 24 juin. Selon le canton, 7577 Fribourgeois, soit 3% de la population, vivent en dessous du seuil de pauvreté fixé selon les normes de l'aide sociale. «Conscient de la crise actuelle, le Conseil d'Etat a la volonté d'assurer la cohésion sociale et d'éviter la précarisation des groupes impactés par cette situation. Pour ce faire, il veut renforcer le partenariat avec les institutions et réseaux d'entraide.» Un million de francs a ainsi été alloué à la Direction de la santé et des affaires sociales, respectivement au Service de l'action sociale, «pour soutenir temporairement la distribution d'aides de première nécessité et d'aides financières aux personnes nouvellement précarisées et qui ne recourent pas à l'aide sociale». Parallèlement, l'information auprès des personnes concernées a été renforcée, à travers divers organismes. Mess.

## Le législatif dit non à Chrysalide

A l'ordre du jour du Conseil général de Châtel-St-Denis figurait la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de la société coopérative de construction et d'habitation Chrysalide. «Séduisant par ce concept novateur», l'exécutif a indiqué par l'intermédiaire de Charles Ducrot que ces logements, où «un esprit d'entraide règne», permettraient à la commune de proposer une offre plus variée à sa population. Des charmes auxquels le législatif s'est montré insensible. La commission financière, par l'entremise d'Anne-Lise Chaperon, a donné un préavis négatif: «Il serait plus opportun pour la commune de garder la propriété de ce terrain, au vu de l'importance stratégique des deux parcelles en question.» Daniel Jamain a ensuite donné l'avis du PLR, qui estime que la construction de nouveaux logements n'a rien d'urgente,

«fussent-ils à des prix abordables». Le groupe UDC-PAI, par l'intermédiaire de Roland Mesot, a déclaré que ce terrain devrait être gardé en réserve, ne serait-ce qu'en raison de la fréquentation, plus élevée que prévu, du Cycle d'orientation de la Veveyse et du potentiel besoin d'agrandissement futur. Le vice-syndic Charles Ducrot a répondu que ce terrain, en zone centre, ne pourrait pas recevoir de bâtiment scolaire et que «de toute façon, même si c'était le cas, ériger un pavillon scolaire dans un tel talus, cela risque d'être très compliqué!» Seul le groupe UO-PS, représenté par António Elviro Soares, a salué positivement l'initiative: «Cette pratique a fait ses preuves en Suisse allemande. Les loyers des logements coopératifs sont en moyenne 15 à 20% moins chers que le prix du marché. Nous pensons qu'il s'agit d'une bonne façon de valoriser ce terrain.» Au moment du vote final, le DDP a été refusé par 28 non, 15 oui et une abstention. CM